Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 37 (1911)

Heft: 20

Artikel: Bâtiment du Crédit foncier vaudois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-28878

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bâtiment du Crédit foncier vaudois.

Nous commençons dans ce Nº (voir planche 6), la publication d'une notice sur le nouveau bâtiment du Crédit foncier vaudois, la dernière œuvre de M. F. 1soz, architecte.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Procès-verbal de l'assemblée générale dv 27 août 1911, à SI-Gall 1.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 1911, à Locarno.
- Rapport du Comité central sur l'activité de la Société pendant l'exercice précédent.
- 3. Revision des statuts.
- 4. Admission de la Section de Thurgovie.
- 5. Règlement du prix Geiser.
- 6. Propositions de l'assemblée des délégués concernant :
 - a) lieu et date de la prochaine assemblée générale ;
 - b) élection au Comité central;
 - c) élection du président du Comité central;
 - d) nomination de membres d'honneur.
- 7. Conférence de M. Kilchmann, ingénieur, sur « die Bodensee-Toggenburgbahn und die bauliche Entwicklung St-Gallens ».

Sont présents environ 200 membres et les invités suivants: MM. Honer, fabricant, à Ravensburg, et Loacker, ingénieur, à Bregenz, du Verein deutscher Ingenieure; MM. E. Fietz et Dr Cagianut, à Zurich, de l'Association suisse des entrepreneurs; MM. Mousson et E. Locher, à Zurich, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique; MM. Th.-G. Kölliker, à Zurich, et Zaruski, ingénieur, à St-Gall, de l'Association suisse des Electriciens; MM. P.-E. Huber-Werdmüller, à Zurich, et Dr Sulzer-Ziegler, à Winterthour, du Verein schweizerischer Maschinen-industrieller; M. Gams, ingénieur, à Zurich, de la Société autrichienne des Ingénieurs et Architectes; M. Sand, directeur général des C.F.F.; M. J.-R. Frey, à Bâle, et un membre du Comité de l'Association des Techniciens suisses; M. K. Hiltner, à Munich, du Verband deutscher Architekten-und Ingenieurvereine E. V.

Président: M. W. Dick, ingénieur, président du Comité

La séance est ouverte par le président, à $10^4/_2$ h. Il souhaite, au nom du Comité central et du Comité local, la bienvenue aux invités et aux membres de la Société.

« 22 ans ont passé depuis la dernière réunion de la Société à St-Gall. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas préférable d'attendre à 1913 pour réunir nos confrères à St-Gall, alors que la nouvelle gare sera achevée. Si nous vous avons invité cette année, c'est pour vous faire partager la joie que nous a causée l'achèvement du chemin de fer du Toggenbourg. Cette entreprise grosse de soucis et de difficultés et qui a imposé de grands sacrifices à la ville et au canton de St-Gall, a été heureusement menée à chef. Nous avons désiré vous faire voir cette grande œuvre qui ne laissera aucun ingénieur indifférent.

» Notre Société sera bientôt vieille de trois quarts de siècle. Dernièrement, une réorganisation et la création du

⁴ Traduit d'après le texte allemand du Secrétaire de la Société, M. Härry. secrétariat permanent l'ont consolidée. Aujourd'hui, les nouveaux statuts vont élargir les compétences de l'assemblée des délégués et du Comité central. Ces mesures étaient nécessaires à la prospérité de notre Société.

» Quoique cela ne concerne pas directement notre Société, nous devons mentionner la transformation du Polytechnicum en Technische Hochschule. Nous espérons que les étudiants useront de la faculté qui leur est offerte d'étudier, à côté des branches professionnelles, d'autres disciplines qui leur seront utiles dans leur carrière. Nous espérons aussi que le grade de docteur ne sera pas envisagé comme une simple décoration, mais comme la consécration de travaux dont la science technique profitera. Ce sont les connaissances solides qui distinguent le vrai technicien et non les titres académiques. Nous souhaitons que le bonnet de docteur contribue au développement de la technique et non à la glorification de la science abstraite. »

Applaudissements.

MM. Ehrensperger, architecte, et Schuler, ingénieur, sont nommés scrutateurs.

- 1. Le procès-verbal de la 43° assemblée générale, du 5 septembre 1909, à Locarno, publié dans les organes de la Société, est adopté sans discussion.
- 2. Le président, M. G. Naville, commente le rapport imprimé du Comité central, qui serait trop long à lire en entier. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des membres décédés. M. Naville ajoute quelques mots au sujet de MM. D' Ed. Locher et Geiser, architecte.

Le rapport est adopté à l'unanimité, sans discussion.

3. Revision des statuts. Rapporteur: M. Naville. Le besoin d'une réorganisation de la Société se faisait sentir depuis 1907. Les nouveaux statuts ont rendu plus sévères les conditions d'admission dans la Société et contiennent des dispositions nouvelles concernant la morale et l'honneur professionnels. Les membres peuvent ajouter à leur nom la mention S. I. A.. Les compétences de l'assemblée des délégués ont été étendues. L'orateur recommande l'adoption des statuts qui augmenteront la cohésion de la Société.

Ces statuts sont adoptés à l'unanimité, sans discussion.

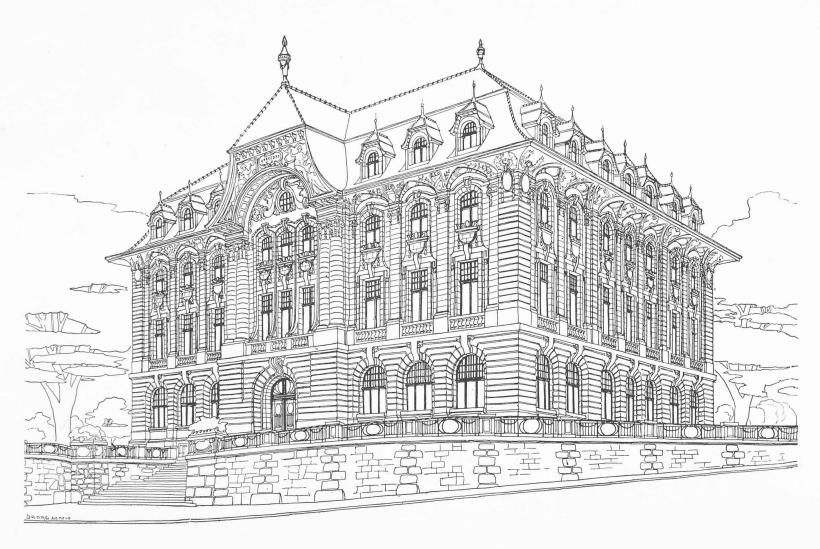
4. Admission de la Section de Thurgovie. Le secrétaire rapporte. La Section de Thurgovie, fondée le 23 février 1910, à Romanshorn, a élaboré un règlement conforme aux statuts de la Société. Le Comité central propose à l'assemblée de ratifier l'admission de la nouvelle section et lui adresse ses vœux.

Adopté à l'unanimité, sans discussion.

5. Règlement pour le legs Geiser. M. Bluntschli rapporte. Le testament du défunt dispose que « Fr. 10 000 sont légués à la Société dont les intérêts devront servir à récompenser des travaux de concours dans le domaine de l'art ou de la technique.

Les sujets de concours seront publiés tous les deux ans, lors de l'assemblée générale et les prix (éventuellement des médailles) distribués dans l'assemblée suivante. Le legs du défunt ne pourra être employé dans un autre but. Le Comité central est chargé d'élaborer un règlement de la fondation Geiser et de le soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ».

Nous avons dû respecter la volonté du défunt lors de l'élaboration du règlement. Lecture de ce dernier n'est pas demandée et l'assemblée l'adopte à l'unanimité.



BATIMENT DU CREDIT FONCIER VAUDOIS

ARCHITECTE: M. Francis ISOZ, a LAUSANNE